

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 71 (1945)  
**Heft:** 18

## Vereinsnachrichten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Voici comment on appliquera ces résultats. La formule (12), écrite pour  $q = 0$ , donnera d'abord  $\zeta_{+0}$ ; en faisant  $q = 0$  dans (10) on obtiendra ensuite successivement  $\zeta_1, \zeta_2, \dots, \zeta_{1-\frac{1}{n}}$ ; les formules (11) et (12), écrites pour  $q = 1$ , donneront  $\zeta_{1-0}$  et  $\zeta_{1+0}$ ; en faisant  $q = 1$  dans (10) on obtiendra alors  $\zeta_{1+\frac{1}{n}}, \zeta_{1+\frac{2}{n}}, \dots, \zeta_{2-\frac{1}{n}}$ ; et ainsi de suite.

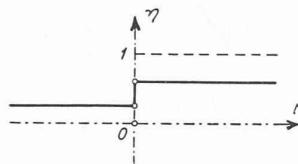


Fig. 6. — Augmentation brusque de l'ouverture de l'obturateur.

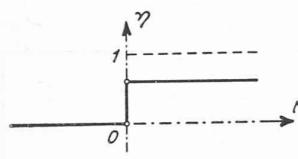


Fig. 7. — Ouverture brusque partielle.

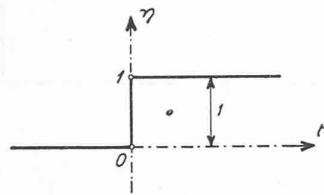


Fig. 8. — Ouverture brusque totale.

Les formules (10), (11) et (12) sont valables pour une fonction  $\eta(t)$  quelconque, mais ayant une seule discontinuité de première espèce, au temps  $t = 0$ . Ces formules sont donc directement applicables au cas d'une *ouverture brusque*<sup>1</sup> succédant à un régime permanent, l'obturateur gardant une position constante après la manœuvre (fig. 6, 7 et 8). Elles sont également applicables aux fermetures brusques. Dans le cas d'une fermeture brusque et totale, elles se simplifient considérablement et deviennent les formules indiquées au chapitre III de notre mémoire de la *Revue générale de l'Hydraulique*.

Ayant calculé le coup de bâlier à l'extrême aval, la recherche de la *répartition des surpressions le long de la conduite* se fera sans difficulté, comme il a été indiqué dans le mémoire cité<sup>2</sup>.

(A suivre.)

<sup>1</sup> Pour simplifier le langage, nous qualifierons de *brusque* toute manœuvre dont la durée est quasi nulle ( $\Theta = 0$ ). Le sens où nous prenons l'adjectif *brusque* est donc ici légèrement différent de celui défini au chapitre III de notre publication de la *R. G. H.*, où il désignait une manœuvre de durée inférieure à la phase.

<sup>2</sup> *Loc. cit.*, paragraphe 4, chapitre premier.

## SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

### Procès-verbal

de l'assemblée des délégués du samedi 28 avril 1945,  
à 9 h. 15, dans la salle du Grand Conseil, à Aarau.

(Suite et fin<sup>1</sup>.)

5. Approbation du tarif d'honoraires provisoire pour les plans d'aménagement de régions, de localités, de quartiers et pour les plans de situation.

(Suite.)

*M. J.-P. Vouga, arch.*, approuve, au nom de la section vaudoise, les dispositions proposées à titre provisoire. L'usage permettra de les éprouver et de les modifier si besoin est. Il remarque que ces dispositions s'apparentent d'ailleurs à celles adoptées en France.

Un certain nombre de modifications, dont le détail serait long à exposer, devraient être apportées à la présentation de l'ensemble. Certaines expressions françaises sont, de plus, défectueuses. Il relève toutefois qu'une distinction nette doit être faite entre les catégories I et II et la catégorie III du tarif, qui ne sont pas traitées sur les mêmes bases.

*M. F. Lodewig, arch.* : La section de Bâle s'est occupée à fond de la question, mais elle ne voudrait pas voir une discussion au sujet des chiffres du tarif. Il faut d'abord en faire l'expérience. La section bâloise proposerait que ce tarif porte la suscription suivante : « Ce tarif n'a pas force obligatoire ; il doit servir de directive pour le calcul des honoraires probables ». D'après certains exemples de calculs il semble qu'il y a des erreurs dans le tarif présenté, erreurs qu'il n'est pas facile de déceler pour l'instant. Le travail de *M. Steiger* est excellent, mais on n'est pas encore allé jusqu'au fond de la question. C'est ainsi que l'emploi de ces normes donne des différences jusqu'à 50 % pour des communes de même importance. Pour cette raison, le titre du tarif devrait être modifié. Mais de toute façon il doit être mis en vigueur le plus vite possible. Dans le canton de Bâle-Campagne, il est déjà appliqué.

*M. R. Christ, arch.* : Ce tarif servira aussi pour le calcul des prix des concours d'idées. Il est nécessaire que les organisateurs des concours soient rendus attentifs à ce document. Au cas où ils sont appelés à fonctionner dans les jurys, les délégués devront se référer à ces normes.

*M. P. Souter, ing.*, fait remarquer qu'un tarif n'engage les membres de la S. I. A. que si sa force obligatoire est décrétée par l'assemblée générale. Il suggère pour le titre la rédaction suivante : « Instructions en vue du calcul des honoraires pour les plans d'aménagement de régions, de localités et de quartiers et pour les plans de situation »; ce titre dirait implicitement qu'en conformité avec les dispositions des statuts, le tarif n'a pas force obligatoire.

*M. F. Lodewig, arch.* : La section bâloise adhérerait à cette proposition, si l'on joignait un amendement d'après lequel le calcul des honoraires effectifs se ferait après exécution des travaux, d'après le temps effectivement employé.

*M. M. Kopp, président*, estime inopportun d'établir des normes qui seraient annihilées d'avance par une nouvelle clause. Lors des tractations avec les autorités et les communes, on peut exprimer le désir de vérifier les honoraires d'après le temps employé, mais cela ne doit pas être inséré comme exigence dans les instructions. Ce mot « Instructions » sous-entend déjà que le tarif est adopté à titre d'essai.

<sup>1</sup> Voir *Bulletin technique* du 18 août 1945, p. 245.

*M. P. Meyer, arch.* : Jusqu'à maintenant, des études dans le domaine de l'urbanisme ont été demandées par des communes, sans qu'il y eût des directives pour le calcul des honoraires. A cause de cela, le montant des honoraires n'a souvent pas correspondu aux frais d'études. L'orateur voudrait que l'on refasse au moyen du nouveau tarif le calcul des honoraires pour toutes les études qui sont demandées actuellement en Suisse, et qu'on le communique au secrétariat ou à M. Steiger, architecte. Les dispositions de M. Steiger ont une grande valeur, spécialement pour le devis des études, et la section schaffhousoise juge qu'il serait utile de publier sur cette base un tarif provisoire.

*M. F. Hiller, arch.*, appuie les arguments du président contre la proposition de la section bâloise, et adhère à la proposition qui tend à remplacer le terme de « Tarifs » simplement par celui d'« Instructions », et à n'ajouter aucune remarque au sujet du calcul.

*M. J.-P. Vouga, arch.*, soutient également la proposition de M. Kopp, architecte.

*M. F. Lodewig, arch.* : Le devis et le décompte sont deux choses différentes. Le tarif devrait servir uniquement au calcul des postes du devis et non au décompte.

*M. F. Hiller, architecte de la Ville*, signale que les communes doivent tenir compte des sommes fixées dès le début, et qu'il n'est pas possible de dépasser après coup les crédits alloués.

*M. R. Steiger, architecte* : Il serait bien agréable de pouvoir établir le décompte d'après le temps employé, mais nous nous heurterions à de grandes difficultés. Pour les plans d'aménagement dont l'étude est de longue durée, l'architecte ne peut pas adopter sans autre le tarif B. On devra quelquefois renoncer à un gain important, jusqu'à ce que l'utilité de ces études soit reconnue généralement. Les chiffres sont bien modestes en certaines parties, mais s'ils avaient été fixés trop haut, les urbanistes auraient vu leur échapper bien des plans d'aménagement. Le temps employé est très variable suivant les expériences dont les architectes disposent déjà dans le domaine de l'urbanisme. Dans le texte définitif, on pourrait tout au plus insérer un alinéa qui exprime mieux la possibilité d'adapter le tarif aux différents cas qui pourraient se produire.

*M. M. Kopp, président*, propose, au nom du Comité central, d'intituler les normes « Instructions provisoires pour les plans d'aménagement de régions, de localités et de quartiers et pour les plans de situation ». Le Comité central prie les sections et les membres de la S. I. A. de lui transmettre dans le courant des prochaines années le résultat des expériences faites dans l'application de ces instructions. De cette manière, on sera en mesure de recueillir les suggestions en vue d'établir un tarif ou des instructions qui seraient définitivement mis au point.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

#### 6. Renseignement sur la participation de la S. I. A. à la reconstruction des pays dévastés.

*M. M. Kopp, président*, salue MM. Niesz et Hochstaetter, ingénieurs, qui ont aimablement accepté de prendre part à la discussion sur cet objet à l'ordre du jour.

Le rapport de gestion a déjà exposé à grands traits ce qui a été fait au sujet de la reconstruction depuis la dernière Assemblée des délégués. En dépit de l'impatience de quelques sections et de plusieurs membres, le Comité central a voulu éviter des dépenses inutiles, tant que la situation restait incertaine. Les membres ont mis 65 000 fr. à la dis-

position du Comité central, et on peut encore compter sur un subside équivalent de la Confédération. De plus la S. I. A. a prélevé une somme de 6000 fr. sur les comptes 1944 pour la reconstruction. Cependant le Comité central entend n'utiliser l'argent mis à sa disposition que lorsqu'il aura la certitude d'en obtenir des résultats positifs. C'est pour cela qu'il a d'abord constitué les cadres pour la nouvelle action, afin de pouvoir ensuite compléter l'organisation, qui sera alors plus étendue et plus coûteuse.

*M. E. Choisy, dir.* : Au cours de ces derniers mois, le Comité central s'est fréquemment préoccupé de cette question. Il a chargé une commission comprenant MM. Tschumi, Bolens et le rapporteur, d'étudier un projet d'organisation. Celui-ci, qui a été approuvé par le Comité central, a été établi de façon à présenter le maximum de souplesse possible et à intéresser de nombreux membres de la S. I. A. à l'action envisagée, tout en ménageant les crédits limités mis à notre disposition.

Cette organisation comprend trois instances, à savoir : la *Commission S. I. A. pour la reconstruction*, les groupes chargés des rapports avec chacun des pays entrant en ligne de compte et, enfin, le *Bureau d'études*.

La Commission S. I. A. comprend, pour le moment, MM. Choisy, président, Tschumi, président du Groupe France, Angst, président du Groupe Allemagne, Sutter et Bolens. Elle sera complétée par les présidents des Groupes Yougoslavie et Italie, dès qu'ils auront été désignés.

Comme chef du Bureau d'étude, le Comité central a nommé à titre d'essai, M. Jean Mussard, ingénieur civil diplômé E. P. Z., né en 1912.

Il va sans dire que, parallèlement à ces travaux d'organisation, il a été pris toute une série de contacts avec les représentants officiels et officieux de certains pays, notamment la France, l'Italie et la Yougoslavie.

D'autre part, nous avons conclu une entente avec le comité du Don suisse, selon laquelle nous mettons à sa disposition notre Bureau d'étude, moyennant dédommagement équitable.

En ce qui concerne enfin le budget, il est prévu de prélever une commission, dont le montant n'est pas encore fixé, sur toutes les affaires traitées par le bureau d'étude, mais le montant des souscriptions effectuées par des membres de la S. I. A., complété par les possibilités de travail, devait permettre à l'organisation de la S. I. A. de fonctionner pendant deux ans, même si, durant cette période, aucune affaire lucrative n'était traitée par le bureau.

Quant au programme d'activité, il ne peut être précisément dès maintenant, puisque les Etats qui nous entourent, eux-mêmes n'en possèdent point, mais l'orateur peut assurer que les organes S. I. A. chargés de ce problème font actuellement tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer une collaboration efficace des bureaux suisses d'ingénieurs et d'architectes aux travaux de reconstruction des régions dévastées.

*M. H. Niesz, dir.* : La demande d'une subvention ou plus précisément d'une avance de la Confédération pour l'action du Comité suisse pour la participation économique à la reconstruction européenne comprend aussi le bureau d'étude de la S. I. A. et sera envoyée dans quelques jours au Conseil fédéral. La Centrale suisse pour la reconstruction sera ouverte sous peu à Zurich. Un local y sera spécialement réservé au bureau d'étude de la S. I. A. M. R. Hochstaetter, ingénieur, assumera jusqu'à nouvel avis la direction du bureau central du Comité. Les tâches du Comité sont d'ordre général, tandis que celles de la S. I. A. se rapportent aux

questions professionnelles. Tout est encore en gestation, mais on voit peu à peu dans quel domaine on travaillera et quelles difficultés on devra vaincre.

Un problème, auquel s'est attaqué déjà d'une manière méritoire M. A. von Salis, membre de la section bernoise, est celle des voies de transport. La Suisse est particulièrement intéressée au rétablissement des voies de communication, car elles sont nécessaires aux importations suisses. La pénurie menaçante des matières premières est aussi en grande partie une question de transport et une question de port de débarquement. Pour cette raison, le Comité s'est mis en rapport avec l'Office fédéral de guerre pour les transports.

En ce qui concerne le champ des possibilités et l'étendue des problèmes, l'orateur renvoie aux explications qu'il a données à la dernière Assemblée des délégués à Zurich, et tout particulièrement aux difficultés qui entravent le transfert des devises. Les négociations entre la Suisse et une délégation alliée à Berne, il y a quelques semaines, ont apporté quelque éclaircissement à ce problème, et ont préparé l'octroi d'un crédit de 250 millions de francs à la France. La situation en est considérablement allégée. On a pu envoyer en France quelques capacités techniques, qui seront convenablement rémunérées. Mais cela n'est qu'une base de départ, et le traité de commerce est encore à faire.

En ce qui concerne l'Italie, on doit déclarer ceci : depuis quelques mois, des délégués officiels du gouvernement italien de Rome cherchent à obtenir la participation de la Suisse aux travaux de reconstruction en Italie. Il y a quatorze jours, le colonel américain Jenny, Suisse d'origine, se trouvait en Suisse. En sa qualité de membre de l'*« Allied Commission »* pour l'Italie et de directeur de la *« Subcommission for Public Works and Utilities »*, il est à la tête de la reconstruction américaine et de toutes les exploitations publiques en Italie. L'orateur a eu l'occasion d'avoir des entretiens suivis avec lui au sujet de la situation dans la péninsule. Le colonel Jenny a donné une description détaillée des destructions en Italie. On devra commencer par la reconstruction des routes. Le colonel Jenny a voulu savoir ce que la Suisse pouvait faire pour l'Italie. Il ne pensait pas seulement à des travaux d'ingénieurs et d'architectes, mais aussi à des fournitures industrielles. Cependant les bases matérielles pour ces prestations constituent un problème. La Suisse devra accorder des crédits. Il y a alors la question de savoir si c'est l'Etat ou les banques qui ouvriront les crédits. Mais les centres de gravité de l'économie et de la politique italiennes se trouvent plutôt dans la plaine du Pô, où les événements sont encore d'ordre militaire. Sitôt que l'Italie sera entièrement libérée et qu'il y aura un gouvernement stable, les conditions pourraient se présenter tout autrement. L'orateur a déclaré au colonel Jenny que nos organisations techniques feraient tout pour participer à la reconstruction en Italie. Il sera nécessaire de procéder avec une certaine mobilité. Le colonel Jenny est à la tête d'environ 900 000 ouvriers et employés dans l'Italie centrale et méridionale, et on peut se féliciter qu'il veuille offrir à la Suisse l'occasion de collaborer, de sorte que tout ne sera pas fait par les Américains.

De Rome, on a appris que l'on envisageait une rapide remise en état des lignes de l'Italie du Nord et du port de Gênes, ce qui est de toute importance pour la Suisse. Marseille sera encore longtemps mis à forte contribution par les Alliés. En outre il est question de construire un pipe-line de Gênes à Chiasso et d'établir une relation ferroviaire aussi directe que possible jusqu'à la frontière, etc., etc.

En France, le Ministère de la reconstruction est présidé par M. Dautry, ingénieur, qui avait déjà dirigé de grands travaux de reconstruction après la première guerre mondiale. M. Dautry a envoyé en Suisse un délégué, qui a fait des rapports dans plusieurs villes. Le *Journal de Genève* du 18 avril, en a résumé une partie. Ce qui ressort avant tout de ces exposés, c'est que la reconstruction d'aujourd'hui ne peut pas être comparée à celle de 1919, attendu qu'en cette année-là seule une partie relativement petite de la France était détruite. Aujourd'hui le pays est tellement épais qu'il ne reste presque rien. C'est ainsi que M. Dautry ne dispose que de 50 camions pour toute l'œuvre de reconstruction. Un million et demi de maisons ont été détruites et devront être reconstruites ; 40 000 fermes et 150 000 fabriques sont également démolies. Marseille a perdu 19 km de quais sur 23 km. Il n'existe rien de ce qui est nécessaire à la reconstruction. En outre les travaux indispensables ne seront entrepris que lentement, parce que le peuple français sort extraordinairement anémié de la guerre et qu'il mettra du temps à se rétablir. Comme M. Choisy vient de le dire, il faudra beaucoup de géomètres. Cependant la véritable reconstruction ne pourra commencer qu'en 1947. On ne reconstruira pas grand-chose cette année, et, l'année prochaine, on fera seulement l'essai de quelques immeubles-types. Les problèmes d'architecture occupent une place particulière dans les préoccupations et les plans de M. Dautry, mais il faut compter avec de grosses difficultés matérielles. A ce que l'on prévoit, les plans d'urbanisme seront étudiés à fond. On formera des équipes complètes, qui entreprendront la reconstruction de villes et de villages entiers. La direction de ces équipes sera confiée, comme on en a l'intention, à des urbanistes particulièrement éprouvés, qui seront chargés de résoudre les problèmes d'urbanisme et de donner un certain caractère d'unité à la reconstruction des localités qui leur seront attribuées. De nombreuses questions d'architecture devront recevoir leur solution, qu'il s'agisse d'adapter les immeubles modernes aux vieilles maisons ou, dans certains cas, d'harmoniser de nouveaux quartiers autour d'une église épargnée par les obus. On tentera de décentraliser l'industrie, pour que les grandes villes ne s'agrandissent pas à l'infini. Pour le reste, M. Niesz se réfère aux journaux, qui feront part sous peu des déclarations du représentant de M. Dautry et des problèmes de la reconstruction de la France.

*M. J.-P. Vouga, arch.*, parlant au nom du Groupe professionnel des architectes pour les relations internationales, informe l'assemblée que le Groupe a eu l'occasion, récemment, de charger M. de Saussure, architecte à Genève, de renouer des contacts directs avec la Section française des réunions internationales d'architectes, dont le Groupe constitue la section suisse. L'ordre des architectes actuellement en vigueur n'accordent pas aux architectes étrangers les mêmes droits qu'aux Français. Il semble désirable d'engager des pourparlers pour chercher à obtenir des adoucissements à cette règle.

D'autre part, de nombreuses questions ont été posées à M. de Saussure au sujet de l'état des études faites en Suisse dans les domaines de la normalisation et de la maison préfabriquée, auxquels les Français attachent le plus grand intérêt.

On hésite à avouer que la Suisse s'est bornée à ce jour à l'étude des baraquements en bois, solution toute provisoire et à mi-chemin de la question.

Il faut se rendre à l'évidence. Si la Suisse désire être appelée à collaborer au chantier industrialisé de demain, c'est en mettant, elle aussi, sur le marché, des éléments produits en série dans ses ateliers et ses usines.

M. Vouga demande instamment que la S. I. A. et le comité Niesz fassent ce qui est en leur pouvoir pour que soient entreprises les études de longue haleine qui devraient aboutir à la création d'un certain nombre de prototypes d'éléments pré-fabriqués en harmonie avec nos conditions de production.

*M. Dr A. von Salis* : A l'heure actuelle, un des plus importants besoins de l'économie suisse est la remise en état technique des voies d'accès depuis la mer et les principaux centres de production jusqu'à la Suisse. Si nous coopérons à ce travail, nous apporterons à la reconstruction une contribution qui profitera autant aux pays dévastés par la guerre qu'à notre propre pays. Pour cela, il faut espérer que nous recevrons les matériaux nécessaires et que nous pourrons utiliser les forces qui, chez nous, demandent à être employées. Les chantiers de reconstruction seraient relativement proches de la Suisse et communiqueront facilement avec notre pays. Les travaux concerneraient la remise en état des ponts avec toutes leurs installations et leurs bâtiments, les canaux, les routes, les installations ferroviaires et éventuellement aussi les installations de transmission de nouvelles et tous les ouvrages d'art qui ont été endommagés par la guerre. Auparavant, il y aura une série de questions préliminaires à liquider, notamment celles qui touchent aux paiements. Pour la Suisse, il ne s'agit pas de faire une bonne affaire, mais d'aider quelques pays sinistrés, en même temps que l'on parerait aux besoins les plus urgents de la Suisse.

*M. E. d'Okolski, arch.*, parlant au nom de la section vaudoise, exprime sa satisfaction pour les mesures envisagées. La décentralisation favorisera les initiatives individuelles. La commission S. I. A. pour la reconstruction devrait être un centre d'information et de coordination, tandis que les commissions spéciales s'adapteraient aux conditions particulières des pays qu'elles concernent. Il y aurait encore lieu d'expliquer comment les bureaux d'ingénieurs et d'architectes établis en Suisse pourraient pratiquement collaborer à la reconstruction.

*M. H. Härry, ing.*, a appris avec intérêt que la France et l'Italie avaient grand besoin de géomètres. Pendant toute la guerre, les géomètres ont eu beaucoup à faire en Suisse, notamment pour les améliorations foncières, et de grandes tâches les attendent encore. Aussi sera-t-il peut-être difficile de trouver sans autre les forces nécessaires pour l'étranger. L'ingénieur-géomètre occupe une position-clé, qui donne l'accès aux autres professions techniques. L'orateur signale encore l'emploi de la photogrammétrie. La commission S. I. A. pour la reconstruction devrait s'adjointre un spécialiste pour toutes ces questions.

*M. M. Kopp, président*, remercie toutes les personnes qui ont pris part à la discussion, particulièrement MM. les directeurs Choisy et Niesz. Ils ont contribué à éclaircir le problème de la reconstruction, dont l'œuvre est commencée. Il faut espérer que l'action entreprise par la S. I. A. portera d'heureux fruits. A l'Assemblée des délégués de l'automne 1945 il sera sans doute possible de donner de nouveaux détails sur l'activité poursuivie dans cette direction.

#### 7. Lieu et date de la 59<sup>me</sup> assemblée générale.

*M. M. Kopp, président*, rappelle que, l'année dernière, la section de Zurich s'était déclarée prête à organiser la prochaine assemblée générale en 1945, à moins qu'une autre section ne s'annonçât.

*M. W. Jegher, ing.* : Il n'est pas encore possible aujourd'hui de présenter un programme définitif. L'assemblée

générale aura lieu les 22 et 23 septembre et se déroulera dans le cadre traditionnel. Malheureusement, on ne pourra pas faire un tour sur le lac, parce que les bateaux spéciaux ne seront pas disponibles. Mais la section zurichoise des ingénieurs et des architectes mettra toute sa peine à dresser un intéressant programme.

*M. H. Conrad, ing.* : La section des Grisons a étudié attentivement les possibilités de l'organisation de l'assemblée générale aux Grisons, mais elle a dû renoncer à l'assumer, pour cette raison essentielle qu'il n'est pas possible de loger tout le monde à Coire, et qu'un déplacement de la réunion à Arosa reviendrait trop cher pendant la guerre. Sitôt que les conditions seront de nouveau normales, la section des Grisons sera toute disposée à organiser une assemblée générale.

#### 8. Divers.

*M. M. Kopp, président*, informe les délégués que M. C. Jegher, ingénieur, a quitté la direction de la *Schweiz. Bauzeitung*, et que M. W. Jegher, ingénieur, assumera seul, dès lors, la direction et l'édition du périodique. M. W. Jegher a travaillé depuis de longues années en étroite collaboration avec son père, et il continuera certainement à œuvrer dans l'esprit de la vieille tradition de la *Schweiz. Bauzeitung*. M. C. Jegher est malheureusement gravement malade ; l'orateur tient à lui transmettre, au nom de tous les délégués, ses meilleurs vœux pour un prompt rétablissement.

*M. E. A. Steiger, arch.*, attire l'attention sur la pénurie des logements et sur la hausse des prix de construction, qui ont incité les pouvoirs publics à allouer des subventions pour la construction des maisons d'habitation. Mais en général on n'est pas au clair sur le coût de construction et d'entretien de maisons familiales en série ou isolées et de maisons familiales à plusieurs logements. La section Saint-Gall voudrait proposer que le Comité central charge deux ou trois collègues de se documenter sur tous les travaux faits dans ce domaine jusqu'à présent, et d'en faire une publication aussi complète que possible. Selon toute probabilité, le problème doit être étudié aussi à l'aide de la statistique. Il serait heureux qu'un tel travail pût prendre place dans la liste des publications du délégué aux occasions de travail.

*M. M. Kopp, président*, remercie pour cette suggestion. L'étude du problème est certainement intéressante et urgente. Sans doute on ne pourra pas décider pour toutes les parties du pays laquelle de la maison familiale à logement unique ou de la maison à plusieurs logements est préférable ou meilleur marché. Cela dépend en partie des usages locaux. La suggestion présentée fournirait un très bon sujet pour le prochain concours Geiser. Mais comme la question est très actuelle, on devrait procéder autrement pour gagner du temps. C'est une tâche qui pourrait être traitée à la suite des publications du délégué aux occasions de travail. Il ne peut s'agir ici de charger de cet ouvrage un comité à titre honorifique ; un tel travail, en raison de son étendue, devrait être rémunéré. Le Comité central s'efforcera, au sens de la proposition de la section saint-galloise, de mettre ce vœu à exécution, que ce soit avec l'appui du délégué aux occasions de travail ou autrement.

*M. H. Härry, ing.*, demande que l'on n'oublie pas complètement l'institution des conférences des présidents. Elles sont toujours très utiles, parce qu'elles contribuent à faciliter l'information réciproque des sections et du Comité central.

*M. M. Kopp, président*, fera son possible pour répondre au vœu de la section bernoise.

Là-dessus, le président remercie la section Argovie pour l'organisation de l'Assemblée des délégués, et les délégués pour leur collaboration active et intéressante. La prochaine Assemblée des délégués aura lieu en automne 1945.

Après un repas en commun à l'Aarauerhof, les délégués eurent l'occasion de consacrer l'après-midi à la visite de l'usine électrique de Rapperswil-Auenstein ou du château de Wildegg.

Fin de la séance : 12 h. 50.

Zurich, le 20 juin 1945.

Le secrétaire.

#### Communiqué du Secrétariat.

##### Concerne : Cotisation 1945.

Nous attirons l'attention de nos membres sur le fait qu'un grand nombre de remboursements de la cotisation à la Caisse centrale de 15 fr. 25 nous est revenu, portant la mention « impayé » ou « absent ».

Nous prions ceux de nos membres qui ne possèdent pas la carte de membre 1945, de bien vouloir verser la cotisation arriérée à notre compte de chèques postaux VIII 5594.

Zurich, le 20 août 1945.

Le Secrétariat.

#### Invitation à la 59<sup>e</sup> assemblée générale, Zurich, 22, 23 et 24 septembre 1945.

La Section de Zurich a le plaisir d'inviter les membres de la S. I. A. à la 59<sup>e</sup> Assemblée générale de la S. I. A., qui aura lieu à Zurich, du 22 au 24 septembre 1945.

##### Programme.

###### Samedi 22 septembre.

- 10 h. 30 Assemblée des délégués au « Zunfthaus z. Schmiden », Marktgasse 20, 2<sup>e</sup> étage.  
 12 h. 45 Déjeuner des délégués au même endroit, 1<sup>er</sup> étage.  
 16 h. Assemblée générale au Palais des Congrès, Petite Salle de la « Tonhalle » (Claridenstrasse, entrée T).  
 Ordre du jour :  
   a) Procès-verbal de la 58<sup>e</sup> Assemblée générale du 11 septembre 1943, à Genève.  
   b) Rapport de gestion du président.  
   c) Propositions de l'assemblée des délégués.  
   d) Lieu et date de la prochaine assemblée générale.  
   e) Divers.  
 17 h. 30 Conférence de M. le professeur Dr Emil Brunner (Zurich) : « Technik und Religion in der Gegenwart ».  
 16 h. 15 Pendant l'Assemblée générale, un thé sera servi aux dames au restaurant du parc Belvoir, Seestrasse 125,  
 17 h. 45 avec productions par une jeune danseuse.  
 19 h. 45 Banquet au Palais des Congrès, grande salle des Congrès (Claridenstrasse, entrée K). Tenue de soirée.  
 22 h. 30 Productions sur la scène de la salle et bal au Foyer.  
 02 h. Clôture officielle.

###### Dimanche 23 septembre.

- 08 h. 30 Les cartes de fête peuvent être retirées au Secrétariat de la S. I. A., Beethovenstrasse 1.  
 09 h. 20 Départ du bateau au débarcadère Zurich-Bahnhofstrasse. Orchestre rustique à bord. Apéritif servi sur le bateau.  
 12 h. Arrivée à Rapperswil.  
 12 h. 15 Déjeuner à l'Hôtel Schwanen. Après le déjeuner, diverses possibilités de visites : Château, Musée polonais, Hurden, île d'Ufenau. Retour à Zurich à volonté.  
 Départ Rapperswil :  
   Bateau : 16.30, 17.30. Arr. à Zurich : 19.00, 19.50.  
   Chemin de fer : 13.44, 15.05, 16.10, 17.03, 18.16.  
   Arr. à Zurich : 14.55, 16.14, 17.22, 18.21, 19.22.  
 20 h. 15 Soirée libre, réunion libre au Zunfthaus Saffran.

Lundi 24 septembre.

##### Visites :

1. Vieille ville. — 2. Piscine couverte et colonies d'habitation du Friesenberg. — 3. Stade couvert et colonies d'habitation à Erlikon-Seebach. — 4. Exposition d'architecture américaine au Kunstmuseum. — 5. Station d'épuration des eaux (Werdhölzli). — 6. Zürcher Ziegeleien. — 7. Locher & Cie (charpenterie). — 8. Fabrique de machines Escher-Wyss. — 9. Ateliers de construction Erlikon. — 10. Micafil S. A., Altstetten. — 11. Fabrique de papier « An der Sihl ». — 12. Lindt & Sprüngli S. A., Kilchberg. — 13. Etablissement forestier du Sihlwald.

Les visites auront lieu de telle façon que les participants seront de retour en ville avant 12 ou 18 heures. Chaque participant a donc la possibilité de prendre part à deux visites. Les membres de leur famille pourront également prendre part aux visites. Les frais de tram et de train sont compris dans la carte de fête. Par contre, les participants ont le déjeuner du lundi à leur charge. Le nombre des participants est limité pour plusieurs visites ; les inscriptions seront prises en considération suivant leur ordre d'arrivée.

##### Carte de fête.

Afin de permettre à tous les membres de la S. I. A. de participer à l'assemblée, la carte de fête sera remise contre versement d'une taxe fixe de 4 fr. Cette taxe donne droit à la soirée avec productions et bal du samedi soir, à l'apéritif sur le bateau le dimanche et à deux visites le lundi. Les membres de la S. I. A. et leurs dames sont pour le reste entièrement libres de s'inscrire pour celles des manifestations qui leur plairont. Prière d'indiquer clairement sur la carte d'inscription ce qui est désiré. Il ne sera pas délivré de bons sans carte de fête.

##### Prix des bons :

	Bon
Thé avec production . . . . .	Fr. 2.— A
Banquet (y compris vin et café) . . . . .	» 9.— B
Voyage Rapperswil et retour . . . . .	» 4.— C
(Les propriétaires d'un abonnement général C. F. F., etc., n'ont pas besoin de ce bon.)	
Déjeuner à Rapperswil (sans vin, avec café) . . . . .	» 6.— D

Nous prions instamment les membres d'envoyer leur carte d'inscription avant le lundi 10 septembre, au plus tard. La carte de participant sera envoyée à ceux des membres qui se seront inscrits à temps. Les participants qui s'inscrivent après cette date pourront retirer leur carte contre versement de la taxe d'inscription samedi pendant l'assemblée générale et avant le banquet au Palais des Congrès, et dimanche après 8 h. 30 au Secrétariat de la S. I. A., Beethovenstrasse 1.

##### Logements.

Les participants sont priés de réserver eux-mêmes leurs chambres à temps.

\* \* \*

La Section de Zurich de la S. I. A. n'épargnera aucune peine pour assurer un séjour à Zurich aussi agréable que possible aux collègues de toute la Suisse et à leurs dames. Nous espérons que les membres de la S. I. A. de près et de loin participeront en grand nombre à notre 59<sup>e</sup> Assemblée générale.

##### Au nom du Comité central :

Le président : *M. Kopp.*

Le secrétaire : *P. Souter.*

##### Au nom de la Section de Zurich de la S. I. A. :

Le président : *H. Puppikofer.*

Le secrétaire : *H. Chatelain.*